

















HUGO (Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest)

Synthèse Projet pédagogique Inter Régions Pays de la Loire-Centre Val de Loire-Bretagne Formation Assistants (es) de Régulation Médicale





















L'Administratrice du Groupement Cécile JAGLIN GRIMONPREZ

Angers, le 01/03/2024

Nos Réf.: 05-2024L/FG/CJG

Madame, Monsieur,

Les Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest se sont engagés depuis plus de dix ans dans une collaboration sur leurs missions hospitalo-universitaires. Parti d'une simple convention en 2005, ce partenariat s'est structuré en 2013 au sein d'un groupement de coopération sanitaire, dont l'objet couvre les trois missions hospitalo-universitaires du soin, de l'enseignement et de la recherche.

Le groupement HUGO regroupe aujourd'hui les 6 CHU (Angers, Brest, Nantes, Orléans, Rennes, Tours) de l'interrégion Grand Ouest (regroupant les régions Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de Loire). Il intègre également l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, le Centre hospitalier du Mans et le Centre Hospitalier Départemental de Vendée.

Organisation reconnue, HUGO apparaît comme l'exemple national le plus abouti d'un fonctionnement de CHU en réseau¹. Le projet stratégique HUGO 2022-2025 s'articule autour de 5 axes : « Promouvoir de manière innovante soins, enseignement et recherche », « concevoir, expérimenter et évaluer des solutions innovantes au profit des usagers et des professionnels », « anticiper les démarches de demain avec les territoires et les coopérations », « favoriser l'attractivité et la fidélisation dans le Grand Ouest : de l'accompagnement des parcours vers les métiers de demain », « promouvoir la lisibilité et l'appartenance HUGO ». Le renouvellement de l'agrément du CFARM HUGO sollicité dans le présent dossier, illustre parfaitement le quatrième axe de ce projet stratégique.

Fort de l'expérience menée depuis 2019 avec un CFARM unique fondé sur un maillage territorial efficace reposant sur les sites d'Angers, Rennes et Orléans, HUGO a décidé de soumettre pour cette nouvelle campagne d'agrément 2024 une même réponse commune au renouvellement de l'agrément des structures délivrant la formation conduisant à l'obtention du diplôme d'assistant de régulation médicale, et d'en confier la coordination au CHU d'Angers. Les retours des établissements de l'interrégion et des élèves formés par le CFARM HUGO ont permis d'ajuster la réponse au présent dossier de renouvellement, s'appuyant sur les compétences développées dans l'interrégion.

Les travaux portés par les 3 antennes CFARM HUGO avec le soutien des Directions des Ressources Humaines des établissements HUGO ont également favorisé la connaissance du métier d'Assistant de Régulation Médicale, se traduisant par une évolution significative des taux de remplissage depuis 5 ans.



















Les enquêtes menées par le GCS HUGO auprès des établissements de santé du Grand Ouest ont par ailleurs confirmé le besoin croissant de formation des ARM dans l'interrégion, privilégiant les formations théoriques et les stages pratiques en proximité.

L'ensemble de ces éléments nous conduit aujourd'hui à soumettre notre dossier de renouvellement toujours basé sur une structuration fondée à partir d'un centre coordonnateur (CHU d'Angers), socle, auquel sont adossés deux autres sites formateurs (CHU de Rennes et CHU d'Orléans) pour un maillage optimal du territoire.

Nous nous tenons à votre disposition pour préciser les points nécessaires que vous jugeriez utile d'approfondir.

Nous vous prions, d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

L'administratrice du GCS HUGO Directrice Générale du CHU d'Angers Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ



















Chapitre 1: L'offre de formation

I. Structures de formation assurant la formation d'assistant de régulation médicale (ARM)

Depuis 5 ans la formation des Assistants de Régulation Médicale (ARM) est dispensée par 3 centres de formation (CFARM) au sein du groupement HUGO: les CFARM de Rennes, Angers et Orléans. Chaque CFARM se trouvent inclus au sein de plusieurs instituts de formations de santé rattachés à un CHU. Le CHU de Rennes compte 10 formations, le CHU d'Angers compte 7 Formations et le CHU d'Orléans compte 8 formations, favorisant ainsi l'interdisciplinarité et la mutualisation des enseignements.

- Le CFARM de Rennes comprend 20 places d'élèves ARM
- Le CFARM d'Angers comprend 20 places d'élèves ARM
- Le CFARM d'Orléans comprend 20 places d'élèves ARM

Les apprentis et les élèves issus de la VAE ne sont pas inclus dans le quota.

II. Statut de la structure coordinatrice et modes de gouvernance

Identification de l'organisme gestionnaire : Centre Hospitalier Universitaire d'Angers Nature juridique de l'organisme gestionnaire : Établissement public de santé Numéro SIRET : 2 64 90 00 36 00 015 Code APE : 8610Z.

Si les 3 CFARM sont autonomes et clairement identifiés au niveau du ministère en charge de la santé (EDOF, RNCP, localisation géographique...) le Département des Instituts et Formation du CHU d'Angers (DIEF) est désigné centre coordonnateur. A ce titre il :

- assure le pilotage de la gouvernance,
- coordonne les épreuves de sélection,
- coordonne les organisations pédagogiques des 3 CFARM,
- est centre certificateur,
- est garant de l'égalité de traitement des apprenants et des candidats à la diplomation sur l'ensemble du territoire,
- est chargé de percevoir la subvention de fonctionnement du ministère et en assure la redistribution à chacun des 2 autres CRARM pour la part qui lui est due,
- pilote les demandes de renouvellement d'agrément.

A. Modes de gouvernance

2 niveaux de gouvernance sont définis permettant de formaliser :

- Principes de pilotage, de subsidiarité, de contrôle ;
- Modalités de concertation et de décision ;
- Circuits de communication ;
- Répartition des activités et lieux de réalisation ;
- Articulation avec les établissements membres et associés HUGO.

1. Comité stratégique pour la politique et les orientations générales au niveau HUGO

Membres:

- 1 représentant de la tutelle
- 3 représentants des établissements membres ou associés d'HUGO
- La Direction des établissements gestionnaires des structures de formation ou son représentant
- Le coordinateur général des Soins des établissements gestionnaires des structures de formation ou son représentant
- La coordinatrice des Instituts et écoles de formation du DIEF CHU Angers
- Les coordinateurs ou responsables pédagogiques des 3 centres de formation
- 1 représentant des formateurs, membre de chaque équipe pédagogique

















- 1 représentant des médecins régulateurs SAMU C15 : 1 par Région
- 1 représentant des ARM exerçant des fonctions d'encadrement : 1 par région
- 1 représentants des structures accueillant des stagiaires en formation
- 1 représentant des stagiaires en formation élu par ses pairs : 1 par centre de formation.
- 1 conseiller scientifique médical.

Est consulté sur :

- Le dispositif de formation et son intégration dans le schéma territorial de formation
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
- Les modalités d'organisation de la sélection des candidats à la formation
- Le règlement intérieur de chaque structure de formation (déjà validé lors de l'ICOGI)

Il valide:

- Le plan de financement et les propositions d'investissements
- Le projet pédagogique de territoires, la politique des stages et les organisations mises en place
- Les moyens alloués à la formation notamment humains et matériels
- Le rapport annuel d'activité pédagogique

Le Comité stratégique se réunit au minimum une fois par an. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu.

2. Comité de pilotage pédagogique au niveau inter régions

C'est un groupe opérationnel réduit. Il coordonne la mise en œuvre du dispositif de formation. Il en assure le suivi. Il est responsable de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique de territoires.

Membres:

- Présidence : le coordonnateur général des soins en charge des Instituts et écoles du CHU d'Angers
- Les directeurs ou responsables pédagogiques des 3 sites de formation
- 1 représentant des formateurs, membre de l'équipe pédagogique par centre de formation
- 1 représentant des médecins régulateurs SAMU C15 : 1 par Région membres du comité stratégique
- 1 représentant des ARM exerçant des fonctions d'encadrement : 1 par région

Ses missions:

- Il organise les modalités de sélection des candidats entrant en formation
- Il valide l'alternance enseignement/stages et les modes de coopération inter établissements
- Il élabore les process et procédure et outils nécessaires à la mise en œuvre du dispositif
- Il coordonne la gestion administrative du dispositif de formation
- Il pilote les travaux d'ingénierie pédagogique,
- Il pilote les dispositifs d'évaluation
- Il s'assure de la conformité aux textes réglementaires
- Il pilote la qualité de la formation

Il se réunit au minimum 1 fois par an. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu.

B. Documents connexes à cette organisation :

- Un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement de ces instances (Cf. annexe 1)
- 2 conventions (Cf. Annexe 2)



















Une convention entre les directions des établissements gestionnaires des deux sites associés et la direction du CHU d'Angers, établissement portant l'agrément en tant que structure délivrant la formation conduisant à l'obtention du diplôme d'ARM.

Une convention de coopération entre les établissements membres ou associés HUGO.

Chapitre 2 : le projet pédagogique

Le projet pédagogique du groupement est centré sur l'apprenant, facilitateur de l'organisation pédagogique et s'appuie sur les projets pédagogiques des 3 instituts de CHU porteurs.

I. Projet pédagogique : les fondements

Le projet pédagogique est une obligation réglementaire qui s'impose à tout institut de formation. Il comprend notamment les orientations de la formation, sa conception générale et les choix pédagogiques, les objectifs d'apprentissage, la planification de l'alternance, la liste des lieux de stage, les modalités d'encadrement et de tutorat

Il est centré sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel, et il tient compte des ressources.

Ce projet pédagogique s'appuie sur les arrêtés du 19 juillet 2019 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ainsi qu'a l'Arrêté du 18 juillet 2023 relatif au dispositif temporaire de formation en alternance conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale. Il s'organise autour de 4 axes principaux :

√ L'harmonisation des pratiques pédagogiques :

Les éléments pédagogiques sont construits et validés lors de réunions pédagogiques inter-instituts régulières au cours de l'année. Les modalités d'évaluation identiques aux instituts y sont définies.

√ L'individualisation du parcours de formation

Des suivis pédagogiques individuels et collectifs (3 heures) sont proposés et organisés pour tous les apprenants. Le suivi pédagogique personnalisé permet à l'apprenant de :

- exprimer son vécu lors de situations d'apprentissage en milieu professionnel et/ou au CFARM,
- prendre du recul, de la distance. Ce temps constitue une opportunité pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail,
- mettre en lien la théorie avec les expériences professionnelles,
- susciter la réflexion,
- décontextualiser la situation et de la recontextualiser, de faire le bilan sur le niveau d'acquisition les difficultés rencontrées afin de mettre en place des stratégies qui permettront de les surmonter.

L'équipe pédagogique met à disposition de l'apprenant des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage. Une planification de ces temps de suivis est effectuée sur une année de formation afin de garantir une programmation régulière et une équité dans les temps d'accompagnement pour tous les apprenants. C'est un temps fort de la formation qui favorise la construction professionnelle et identitaire de l'élève.

√ L'accompagnement de l'apprenant en situation de handicap

Chaque site met en œuvre les modalités nécessaires afin de permettre l'accès aux personnes porteuses d'un handicap. Un référent handicap est identifié au sein de chaque site. Cette information est portée à la connaissance des apprenants dès les épreuves de sélections, dans le dossier d'inscription. Le référent handicap reçoit en entretien les apprenants en faisant la demande



















afin de les accompagner dans leur parcours d'apprentissage tout en prenant en compte leur situation individuelle et les exigences du référentiel de formation.

√ L'analyse de pratique

Les formateurs sont tous formés à l'analyse de pratique. Ils accompagnent la démarche réflexive de l'apprenant en utilisant lors des séances d'analyse de pratique plusieurs méthodes dont l'instruction au sosie et l'entretien d'auto-confrontation.

Le rôle du formateur qui anime ces séances est de créer les conditions et les postures qui rendront l'expérience formatrice pour l'apprenant.

II. Projet pédagogique : Description générale des ressources

Les ressources humaines

Outre les équipes dédiées à la formation des ARM présentées dans chaque organigramme, la formation bénéficie des compétences de l'ensemble des professionnels affectés dans chaque institut et des intervenants et vacataires recrutés en raison de leur expertise.

Des organisations pédagogiques inter-filières peuvent être mises en place au sein d'un même CFARM.

Les mutualisations de ressources sont travaillées entre les 3 CFARM.

B. Ressources pédagogiques mises à disposition des apprenants

Les prestations offertes à la vie des apprenants sont présentes sur chacun des sites

- Restauration, salle de détente.
- L'Espace Numérique de Travail : l'ensemble des stagiaires en formation disposent de codes pour accéder à l'ENT (MOODLE). Les formateurs déposent des cours, proposent des quizz. Les apprenants déposent également leurs travaux.
- Accès à la bibliothèque Universitaire et/ou centre de documentation
- Des salles libre-service informatique et Wifi

c. Un hôpital-école

L'hôpital école est équipé d'un centre de simulation en santé performant. Il permet de mettre en place des stratégies pédagogiques :

- De simulation procédurale
- De jeux de rôles
- De la macro-simulation ou simulation de pleine échelle
- Une salle de régulation école

D. Salle de régulation

La reproduction, au sein des différents sites, d'une salle de régulation permet de mettre en place des stratégies pédagogiques en utilisant la simulation. Les modalités d'utilisation diffèrent pour s'adapter à l'évolution de l'apprenant dans les apprentissages.

Pour Orléans, un logiciel de simulation de traitement d'un appel est mis à disposition des élèves.

E. Mutualisation des places de stage

Une réflexion est actuellement menée au sein des 3 CFARM pour organiser les rentrées de manière décalée, optimiser les alternances cours / stages afin de valoriser au mieux les places de stage métier, stage réalisé au sein des SAMU. Les déplacements et l'hébergement restent une difficulté pour les élèves. Des pistes sont envisagées au sein même des groupes classe.



















Chapitre 3 : Gestion de la sélection

La procédure de sélection est pilotée par le DIEF du CHU d'Angers.

Chaque année le déroulement (dates, affichage...) est défini lors d'une réunion du comité de pilotage pédagogique. La date de clôture des inscriptions à la sélection est systématiquement postérieure de quelques jours à la date d'ouverture des réponses Parcoursup®. Le règlement intérieur de la sélection est commun aux 3 CFARM.

Chaque CFARM gère ses inscriptions, l'organisation des épreuves et l'établissement de ses listes principale et complémentaire. Elles sont alors envoyées à l'établissement support (DIEF CHU d'Angers).

Le jury d'admission est commun au 3 CFARM et le procès-verbal est élaboré par le DIEF. (Cf. annexe 3 et 4) Chaque CFARM gère ses inscriptions en formation. En cas de places laissées vacantes les listes complémentaires sont partagées entre les 3 CFARM.

Chapitre 4: Gestion de la certification

A l'identique de la sélection, la procédure de certification est pilotée par l'établissement support (DIEF-CHU d'Angers).

Chaque année les dates et l'organisation sont définies lors d'une réunion du comité de pilotage :

- Date de réception, par le DIEF des tableaux de résultats de chacun des CFARM (de fin de formation, de VAE, de certification),
- Dates des réunions des jurys de certifications (les convocations sont envoyées par Angers). Il y a au moins 2 jurys par an (un en fin de formation juillet et un à distance tenant lieu de jury de la session de rattrapage)
- Dates d'affichage des résultats.

Les procès-verbaux et éditions des diplômes sont réalisés par le CFARM d'Angers.

Conclusion:

Nous sommes actuellement à maturité sur nos organisations et notre coopération. Nous souhaitons faire perdurer notre collaboration et poursuivre notre travail en lien avec l'évolution législative, professionnelle et pédagogique inscrites au sein du territoire.